Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 022-212203137-20251212-2025120011-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Côtes d'Armor

Commune de SAINT MARTIN DES PRES

Nombre de membres afférents au Conseil : 11
Nombre de membres en exercice : 11
Ayant pris part à la délibération : 11
Date de convocation : 03/12/2025

Délibération du conseil municipal

Vendredi 12 décembre 2025 – 20 heures

L'an deux mil vingt-cinq, le douze décembre à vingt heures le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DES PRES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian LE RIGUIER, Maire.
PRESENTS : Christian LE RIGUIER, Marianne ROUSSEAU, Patrice ALLENO, Alexandra LAHAY, Valérie SERANDOUR, Valérie CHELIN, Christophe COLLIN, Pierre-Yves SIMON, Vincent LOHEAC, Marcel LE BIHAN
ABSENTE EXCUSEE : Corinne POCHON (procuration à Valérie SERANDOUR)
SECRETAIRE DE SEANCE : Alexandra LAHAY

N°2025-12-0011 - DECISION MODIFICATIVE N°02/2025 – BUDGET RESTAURANT 422

Le Maire fait part au conseil municipal que des crédits sont insuffisants à certains articles en vu l'achat du fonds de commerce et de la licence IV.

Il propose les corrections budgétaires suivantes :

Sens	Section	Chapitre	Articles	Opérations	Objet	Montant
D	I	20	2088	OPNI	Autres immob corporelles	25 100.00 €
D	I	20	2051	OPNI	Concessions et droits….	9 900 €
					TOTAL	**35 000.00 €**
R	I	13	13248	OPNI	Subv non transférable autres	-68 517.10 €
R	I	16	168742	OPNI	Autres emprunts et dettes….	103 517.10 €
					TOTAL	**35 000.00 €**

Accord du conseil municipal.

Pour copie conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire
compte-tenu de sa transmission
en Préfecture le 23 DEC. 2025
et de sa publication le 23 DEC. 2025
Le Maire